

Lundi 14 Octobre 2019 Permanence

Je suis très étonné de la classification AP de ce terrain 1034.

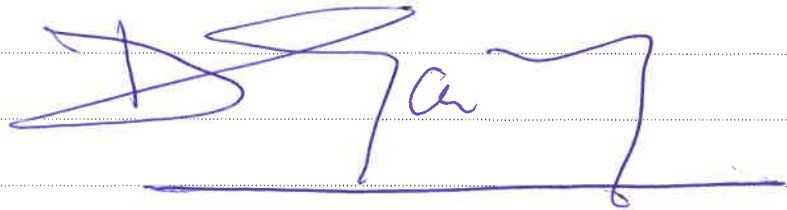
Il est en pierre sur la partie urbanisée et se trouve contiguë aux autres constructions. De plus, il possède toutes les possibilités de viabilité (EDF, eau, égouttement, voirie).

Ce n'est pas une terre agricole mais une carrière de rocher.

La partie supérieure du terrain (colline très pentue) étant classée archéologique, n'est pas et ne sera jamais utilisée.

La construction se situerait dans la partie basse du terrain, approuvée par l'Architecte des Monuments Historiques.

Un courrier plus formel va être transmis prochainement au Monsieur le Commissaire enquêteur



Fin de permanence à 10^h30

